

DECRET N° 2006-364 DU 21 JUILLET 2006

portant nomination du Directeur de
Cabinet et du Directeur Adjoint de Cabinet
du Ministre du Tourisme et de l'Artisanat.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2005-116 du 17 mars 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Sur** proposition du Ministre du Tourisme et de l'Artisanat ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 juillet 2006 ;

DECRETE :

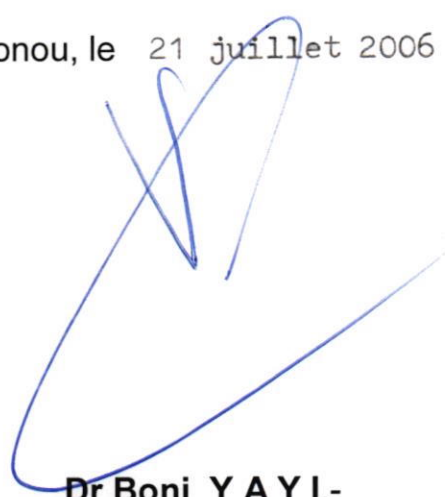
Article 1^{er} : Sont nommées dans les fonctions respectives de Directeur de Cabinet et de Directeur Adjoint de Cabinet du Ministre du Tourisme et de l'Artisanat, les personnes dont les noms suivent :

- Directeur de Cabinet : Monsieur Michel NAHOUAN
- Directeur Adjoint de Cabinet : Monsieur Zachari MOUSSA

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 juillet 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



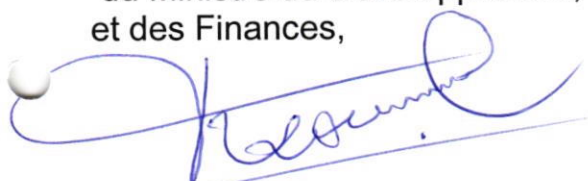
Dr Boni YAYI.-

Le Ministre du Tourisme et de l'Artisanat,



Soumanou SEIBOU TOLEBA.-

Le Ministre Délégué Chargé du Budget auprès
du Ministre du Développement, de l'Economie
et des Finances,



Albert Sègbégnon HOUNGBO.-

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



Pascal Irénée KOUPAKI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HJC 2 4 MDEF 4
MDCB/MDEF 4 AUTRES MINISTRES 20 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-
ENAM-FADESP 3 UNIPAR -FDSP 02 INTERESSES 02 JO 1.-